



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-27 du 04 mars 2015

**OBJET - Transformation du poste de chargé(e)
de mission – service urbanisme**

Rapporteur : M. le Président

Le 04 mars 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 février 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 38 de la délibération n°2015-13 à la délibération n°2015-19
37 pour les délibérations n°2015-20 et 2015-21
38 de la délibération n°2015-22 à la délibération n°2015-32

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 44 pour les délibérations n°2015-13, 15 à 19, 22, 24 à 26, 28 à 30
43 pour les délibérations n°2015-14, 20, 21, 31 et 32
39 pour la délibération n°2015-23
26 pour la délibération n°2015-27

M. Sébastien FINE est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (se retire pour les délibérations n°2015-20 et 21), Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Régie JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, Mme Dominique BRACHET, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Bruno DAVANTURE à Mme Nicole GUERIN
M. Romain GRYZKA à Mme Catherine MUHLACH
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Régis JOUFFREY
Mme Anne-Marie PEYTHIEU à M. Jean-Luc NEVEU

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets relatifs aux statuts particuliers du cadre d'emplois concerné ;

Vu la délibération n° 2014-120 du 2 décembre 2014 portant création d'un poste de responsable de service urbanisme ;

Vu les délibérations relatives au régime indemnitaire institué aux agents de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'avis de la Commission Administration Générale & Finances 2 février 2015 ;

Vu l'avis du Bureau du 2 février 2015 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient compte tenu de l'expérimentation du projet de mutualisation du service urbanisme et qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

En conséquence, **le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de chargé(e) de mission – service urbanisme** à temps complet à compter du 15 avril 2015 pour assurer entre autres:

- *La mise en place du service commun entre la prise de fonction et la mise en œuvre opérationnelle du service*
- *L'instruction des autorisations d'occupation des sols*
- *La veille juridique*
- *L'encadrement et la gestion administrative du service*

Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire de droit public de catégorie A de la filière administrative. La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, dans la limite du maximum de l'indice brut terminal du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Il bénéficiera des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante pour les agents non titulaires.

L'agent devra justifier d'un diplôme supérieur en urbanisme ou d'une expérience professionnelle dans ce domaine.

L'agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

et supprimer, après avis du Comité Technique, **le poste de responsable de service urbanisme** pour le service mutualisé **initialement créé par délibération** du 2 décembre 2015.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (18 abstentions : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO, M. Buno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH)

- Adopte la proposition du Président

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence
- Inscrit au budget les crédits nécessaires
- Confirme que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 avril 2015.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



06 MARS 2015

Date affichage :